

**Division des Personnels du
premier degré
Service du mouvement**

Affaire suivie par :
Chantal Marin
Roland Véronique
Patricia Lebreton

Téléphone :
01 79 81 22 58

Fax :
01.79 81 22 83

Mél :
Ce.ia95.dipepmvt@ac-versailles.fr

Immeuble le Président
2A, Avenue des Arpents
95525 CERGY PONTOISE cedex

http : www.ac-versailles.fr

Osny, le 23 mai 2017

Le Directeur Académique des services
de l'Education Nationale du département
du Val d'Oise

à

Mesdames et Messieurs les Instituteurs et les
Professeurs des écoles du Val d'Oise
S/c de Mesdames et Messieurs
les Directeurs d'écoles,
les Directeurs Adjointes de S.E.G.P.A.,
les Directeurs d'E.R.E.A.,
les Directeurs d'établissements spécialisés du Val
d'Oise,
S/c des Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'Education nationale chargés d'une circonscription

Objet : Affectation à titre provisoire sur des postes vacants de Direction, d'UPEAA,
d'Enfants du voyage et Postes plus de maitres que de classes.

A l'issue du mouvement à titre définitif, les postes de direction, d'UPEAA et d'enfants
du voyage qui n'auront pas été pourvus seront proposés à titre provisoire pour l'année
2017-2018 à tous les enseignants.

Vous trouverez la liste de ces postes restés vacants, après mouvement, sur le site de
la DSDEN 95, après la CAPD du 23 mai 2017 (pour les postes à temps complet). Le
principe de l'affectation à titre provisoire sur les postes considérés repose sur l'intérêt
du service et la continuité éducative.

Un enseignant nommé à titre définitif sur un poste de direction, d'UPEAA ou d'enfants
du voyage, ne peut demander à postuler à titre provisoire sur un poste de même
nature.

En cas de demandes multiples sur un même poste (avec avis favorable des IEN), la
priorité sera accordée :

Pour une direction :
à l'enseignant :

- 1) de l'école inscrit sur la liste d'aptitude 2017
 - 2) de l'école n'ayant pas la liste d'aptitude
 - 3) du département ayant la liste d'aptitude 2017
 - 4) du département sans liste d'aptitude
- Ensuite les candidatures sont départagées au barème prévu pour le mouvement des
personnels.

Les personnels intéressés sont priés de prendre rendez-vous, pour un entretien,
1) avec l'IEN de leur circonscription
2) avec l'IEN du poste demandé

Pour un poste d'UPEAA :
à l'enseignant :

- 1) de l'école ou de la circonscription, possédant la certification, ayant fait fonction sur
le poste
- 2) de l'école ou de la circonscription possédant la certification
- 3) du département, possédant la certification
- 4) de l'école ou de la circonscription, sans certification
- 5) du département, sans certification.

Les personnels intéressés sont priés de prendre rendez-vous, pour un entretien,

- 1) avec l'IEN de leur circonscription
- 2) avec l'IEN, coordonnateur des UPEAA (IEN de Cergy Ouest)

Pour un poste EFIV (Ex EDV) :

2/2

Les personnels intéressés sont priés de prendre rendez-vous

- 1) avec l'IEN de la circonscription demandée.
- 2) avec l'IEN, coordonnateur des EFIV (IEN de Cergy Ouest)

Pour un poste plus de maitres que de classes :

Les personnels intéressés sont priés de prendre rendez-vous

- avec l'IEN de la circonscription demandée

Ces entretiens doivent avoir lieu le 31 mai 2017 dernier délai

L'enseignant se présente à l'entretien, muni du formulaire « Demande de poste » renseigné.

Ces demandes seront donc revêtues des avis de l' IEN de l'actuelle circonscription, de l'IEN de la circonscription demandée (si différente ou de l'IEN coordonnateur) puis transmises, à la DSDEN 95 (DIPER)

- par l'IEN du poste de la circonscription demandée pour les directions
- par l'IEN coordonnateur des UPEAA et EFIV (IEN de Cergy Ouest)

Pour le 1er juin 2017 dernier délai

Il est demandé aux candidats de préciser sur chaque demande de poste l'ordre de leurs vœux par préférence toutes catégories confondues (exemple : 1/8, 2/8 etc)

En cas d'obtention d'un nouveau poste au mouvement entraînant un changement de circonscription à la rentrée, ces mêmes demandes seront faxées pour information à l'IEN concerné.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la plate-forme téléphonique « Information Mobilité » au 01 79 81 22 58 ou le service du mouvement.

Signé

Hervé COSNARD